

2004 *ski-doo*®

Guide du conducteur

*Incluant
Conseils de sécurité,
fonctionnement
et entretien du véhicule*



Mini Z^{MC}



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il contient d'importantes consignes de sécurité.

Âge minimal recommandé pour le conducteur: 6 ans.

Poids maximal du conducteur: 45 kg (100 lb).

Laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.



2 1 9 0 0 0 3 1 0

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans le présent *Guide du conducteur* et les avertissement sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris la possibilité de décès.

Le présent *Guide du conducteur* devrait demeurer dans le véhicule lors de la revente.

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



Aux États-Unis, les produits sont distribués par Bombardier Motor Corporation of America. Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Inc.

BOMBARDIER®
MINI Z^{MC}

AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige SKI-DOO. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie Bombardier et serez desservi par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire désire obtenir votre entière satisfaction. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages avant que vous preniez possession de votre motoneige. Au moment de la livraison, le concessionnaire vous a expliqué les commandes de la motoneige. Nous espérons que le tout vous a été profitable. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre motoneige, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec votre concessionnaire afin d'obtenir un *Manuel de réparation Mini Z de SKI-DOO*.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a aidé à remplir la formule d'enregistrement de garantie que vous devez nous faire parvenir à des fins administratives.

AVIS AUX PARENTS

Lisez attentivement ce *Guide du conducteur* et comprenez les commandes et le fonctionnement de la motoneige.

Avant de permettre aux enfants de conduire la motoneige, veuillez prendre le temps de revoir avec eux son contenu, y compris les instructions sur la conduite sécuritaire, tout en accordant une attention particulière aux avertissements apposés sur le produit.

Il est important de surveiller en tout temps les enfants pour éviter les blessures graves. Il ne revient qu'à vous de décider de ne pas les surveiller si vous jugez qu'ils font preuve de suffisamment d'habileté, de force et de bon jugement pour utiliser de façon sécuritaire la motoneige.

Ne pas confier la motoneige à des enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans (ou le poids supérieur à 45 Kg (100 livres)) ou qui ne possèdent pas la force, l'habileté ou le jugement nécessaires pour l'utiliser. Rappelez-vous toujours que votre approche sécuritaire influencera l'enfant. Inscrivez votre enfant à un programme de formation sur la sécurité en motoneige si un tel programme est offert dans votre localité.

LE PRÉSENT GUIDE DEVRAIT DEMEURER DANS LA MOTONEIGE LORS D'UNE REVENTE.

TABLE DES MATIÈRES

MESURES DE SÉCURITÉ	6
ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT.....	7
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: MOTONEIGES SKI-DOO® 2004	9
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2004	12
CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS DE MOTONEIGES SKI-DOO	15

SECTION POUR LES ENFANTS	17
DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE	18
VÊTEMENTS.....	19
COMMANDES DE LA MOTONEIGE.....	20
1) Manette d'accélérateur	21
2) Manette de frein	21
3) Guidon.....	21
4) Interrupteur d'allumage.....	22
5) Interrupteur du cordon coupe-circuit.....	23
6) Interrupteur d'arrêt du moteur	24
7) Poignée du démarreur à rappel.....	24
8) Bouton d'étrangleur	25
9) Attaches de capot	25
AVANT DE DÉMARRER	26
Accélérateur.....	26
Frein	27
Inspection visuelle	27
Chenille	28
COMMENT DÉMARRER.....	29
COMMENT ARRÊTER	33
ARRÊT D'URGENCE	34

PREMIÈRE RANDONNÉE	35
COMMENT CONDUIRE	37
Position assise.....	37
Position à genoux.....	38
Position debout	39
Passager.....	40
Individus devant la motoneige.....	41
SIGNAUX	42
Arrêt	42
Virage à gauche	43
Virage à droite	44
APRÈS L'UTILISATION.....	44
<hr/>	
SECTION POUR LES PARENTS	45
IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE	46
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	46
Emplacement du numéro de série du moteur	47
INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE.....	48
CARBURANT ET HUILE.....	51
Type de carburant recommandé	51
Type d'huile recommandée.....	53
Niveau d'huile à moteur	54
RODAGE	56
Moteur.....	56
Révision 10 heures.....	56
VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION	57
LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION	59
DÉMARRAGE	60
Avant de démarrer.....	60
Démarrage manuel.....	60

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN	61
Nettoyage et protection du véhicule	62
Dépose et installation du garde-chaîne	63
Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement.....	64
Tension de la chaîne d'entraînement	65
État du frein	65
Réglage du frein.....	66
État de la suspension arrière.....	68
État des courroies d'arrêt de la suspension	68
État de la chenille	68
Tension et alignement de la chenille.....	68
Direction et mécanisme de suspension avant	73
Usure et état des skis et des lisses	73
Système d'échappement.....	73
Remplacement des ampoules	73
REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	75
Remisage	75
Préparation présaisonnière	75
DIAGNOSTIC DES PANNES	76
FICHE TECHNIQUE	78
TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.....	79
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	81
CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE.....	82

MESURES DE SÉCURITÉ

Le présent guide fait usage des symboles suivants.

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ATTENTION

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer des blessures mineures. Utilisé sans le symbole d'alerte , signale la possibilité d'occasionner des dommages matériels seulement.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire qui complète une instruction.

AVERTISSEMENT

Cette motoneige est destinée aux enfants. Elle n'est pas conçue pour aller à une vitesse de plus de 13 km/h (8 MPH), pour transporter un ou des passagers ou des marchandises, pour remorquer un traîneau, un toboggan ou tout autre objet de même nature.

L'utilisation de la motoneige ne devrait s'effectuer qu'à la lumière du jour et sur un terrain libre d'obstacles adéquatement recouvert de neige. S'assurer que les enfants n'utiliseront pas la motoneige sur des étendues d'eau gelée. Éviter que les enfants n'utilisent la motoneige sur des sentiers destinés aux motoneiges ou aux véhicules récréatifs tout-terrains, près des rues, des routes, des voies d'accès ou des trottoirs. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et États.

S'assurer qu'il n'y a pas de clôtures, de branches d'arbres ni d'autres obstacles à proximité.

Toujours s'assurer que les enfants revêtent les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Toujours garder la motoneige en bon état et bien l'entretenir. Respecter les recommandations du fabricant relativement à l'entretien et au remisage de la motoneige.

Ne pas modifier la motoneige, en changer ni en modifier les composants. Toujours s'assurer que le capot est fermé et que tous les protecteurs sont en place.

ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT

Les normes de sécurité ont été établies par le *Snowmobile Safety and Certification Committee* (S.S.C.C.) dont Bombardier fait partie. On peut facilement constater si la motoneige est conforme à ces normes en repérant l'étiquette de certification apposée sur la partie verticale droite de la motoneige.

Cette étiquette démontre que des essais ont été effectués par un laboratoire indépendant afin de déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité. Les étiquettes intitulées AVERTISSEMENT et ATTENTION sont également importantes puisqu'elles portent sur l'entretien et le fonctionnement de la motoneige. S'assurer que ces étiquettes demeurent sur la motoneige et que le conducteur suit leurs indications à la lettre.



Toujours se conformer aux avertissements suivants:

Éviter que les enfants ne fassent le plein ou qu'ils ne tentent de réparer ou d'entretenir la motoneige.

Avant de démarrer le moteur, bien attacher le cordon coupe-circuit à l'oeillet du vêtement de l'enfant.

Vérifier si l'accélérateur fonctionne librement et s'il revient en position de ralenti avant de démarrer le moteur.

Pour arrêter le moteur, actionner l'interrupteur d'arrêt du moteur, tirer sur le capuchon du cordon coupe-circuit, ou couper le contact avec la clé.

Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque le garde-chaîne n'est pas en place. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque la chaîne d'entraînement n'est pas installée. Faire fonctionner un moteur sans charge peut être dangereux.

À moins d'indications contraires, ne jamais mettre le moteur en marche lorsque la chenille n'est pas en contact avec le sol ni lorsque le capot est ouvert ou enlevé.

Ne pas installer de crampons sur la chenille. À haute vitesse, la chenille pourrait se déchirer et se dégager du véhicule, ce qui comporte un risque considérable de blessures graves, y compris la possibilité de décès.

Ne jamais mettre le moteur en marche dans un endroit mal aéré et/ou ne pas laisser la motoneige sans surveillance.

Toujours maintenir la motoneige en parfait état.

Ne pas lubrifier les câbles d'accélérateur et/ou de frein, ni leur gaine.

N'effectuer que les démarches décrites dans ce guide. À moins d'indications contraires, le moteur doit être arrêté et froid avant d'effectuer toute opération de lubrification et d'entretien.

Le moteur et les composants installés sur ce modèle particulier ne devraient pas être utilisés sur d'autres types d'équipement.

Cette motoneige comporte des pièces dont les dimensions sont calculées en unités métriques. La plupart des attaches sont conformes au système métrique et ne doivent pas être remplacées par des attaches aux mesures impériales ou vice versa.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER AMÉRIQUE DU NORD: MOTONEIGES SKI-DOO® 2004

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Au Canada, BOMBARDIER INC. («**BOMBARDIER**») et aux États-Unis, Bombardier au nom de BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA (BMCA) garantit ses motoneiges SKI-DOO 2004 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison de la motoneige SKI-DOO 2004 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou ; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une PÉRIODE de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. La durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante, ou;

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux motoneiges SKI-DOO 2004 achetées en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits SKI-DOO dans le pays où la vente a été conclue («**le concessionnaire BOMBARDIER**»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté. De plus, la garantie ne s'applique que si la motoneige SKI-DOO est achetée dans le pays où le propriétaire réside.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BOMBARDIER n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, pour une utilisation privée ou commerciale.

La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un concessionnaire BOMBARDIER. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BOMBARDIER une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BOMBARDIER. BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations entretien, ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Les dommages causés par l'ajout de crampons ou clous aux chenilles.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUCI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

- a. L'ancien propriétaire communique avec BOMBARDIER (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BOMBARDIER autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
- b. BOMBARDIER ou un concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- a. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- b. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
CENTRE D'ASSISTANCE
À LA CLIENTÈLE SKI-DOO®
VALCOURT (QUÉBEC) J0E 2L0
Tél.: (819) 566-3366



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

© 2003 Bombardier Inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Inc.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2004

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BOMBARDIER INC. («BOMBARDIER») garantit ses motoneiges SKI-DOO 2004 contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine BOMBARDIER installés par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison de la motoneige SKI-DOO 2004 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

L'utilisation du produit à des fins de course ou autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, annulera la présente garantie.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (i) LA DATE DE LIVRAISON AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL ou ; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une PÉRIODE de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. La durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 1^{er} décembre de l'année suivante, ou;

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

3. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux motoneiges SKI-DOO 2004 achetées en tant que véhicules neufs et non utilisés par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé à distribuer des produits SKI-DOO dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BOMBARDIER»), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BOMBARDIER a été effectué et documenté. De plus, la garantie ne s'applique que si la motoneige SKI-DOO est achetée dans le pays où le propriétaire réside. **Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BOMBARDIER n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, pour une utilisation privée ou commerciale.**

La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du véhicule en bonne et due forme auprès d'un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER. De telles restrictions sont nécessaires afin que BOMBARDIER puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le *Guide du conducteur* doit être effectué dans les délais prescrits. BOMBARDIER se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

4. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BOMBARDIER une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BOMBARDIER.

5. CE QUE BOMBARDIER FERA

Les obligations de BOMBARDIER en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BOMBARDIER neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER et ce pour la durée de couverture de la présente garantie.

BOMBARDIER se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

6. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'oeuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BOMBARDIER, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du *Guide du conducteur*;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le *Guide du conducteur*);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.
- Les dommages causés par l'ajout de crampons ou clous aux chenilles.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BOMBARDIER, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BOMBARDIER.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BOMBARDIER soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BOMBARDIER ou un distributeur/concessionnaire BOMBARDIER autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à Bombardier.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER, BOMBARDIER vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
- Si aucune des précédentes démarches n'ont permis de régler la situation, veuillez nous faire parvenir votre demande par écrit à l'adresse suivante:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
BOMBARDIER SKI-DOO®
CENTRE D'ASSISTANCE
À LA CLIENTÈLE
VALCOURT QC J0E 2L0
Tel : (819) 566-3366



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

© 2003 Bombardier Inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

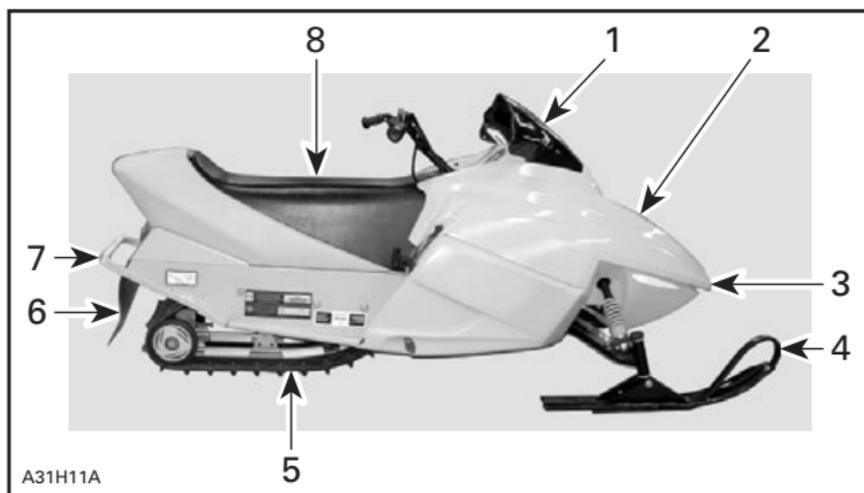
CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS DE MOTONEIGES SKI-DOO

Au Canada et aux États-Unis

Pour connaître le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO le plus près de chez soi, composer le 1-800-375-4366 ou visiter notre site Web au WWW.SKIDOO.COM.

SECTION POUR LES ENFANTS

DESCRIPTION DE LA MOTONEIGE

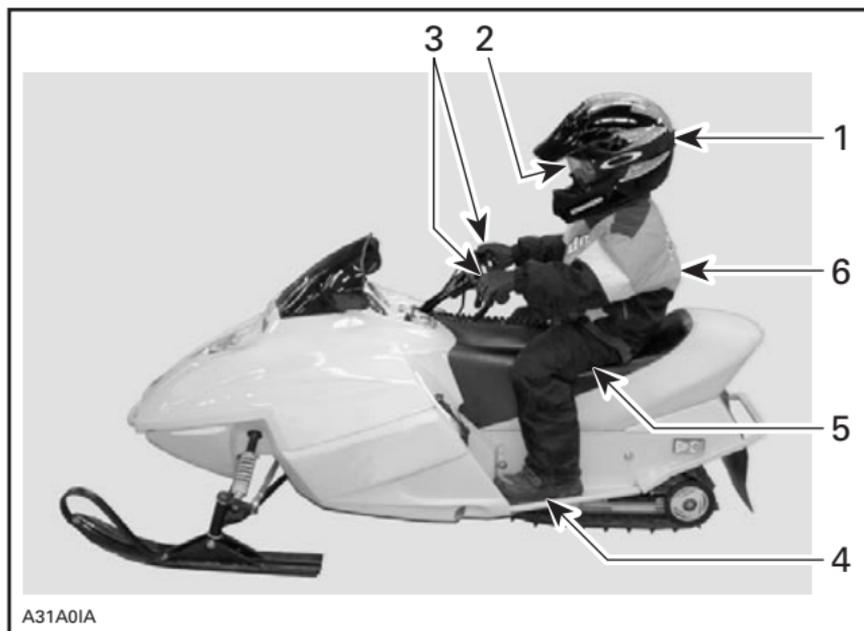


1. Pare-brise
2. Capot
3. Pare-chocs avant
4. Skis
5. Chenille
6. Garde-neige
7. Pare-chocs arrière
8. Siège

VÊTEMENTS

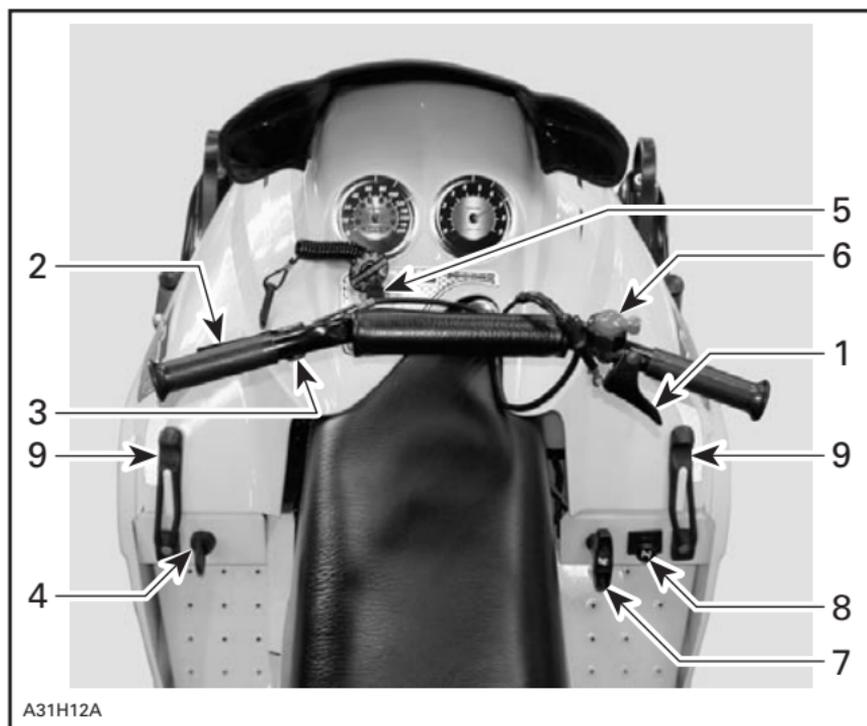
Toujours porter les vêtements protecteurs appropriés, y compris un casque de sécurité approuvé.

Le ou les utilisateurs de la motoneige devraient être vêtus adéquatement. Ne pas porter de vêtements amples qui pourraient s'enchevêtrer dans les pièces mobiles ou s'accrocher à des branches d'arbre.



1. Casque de sécurité
2. Lunettes
3. Mitaines ou gants
4. Bottes isothermes
5. Pantalon isotherme
6. Manteau

COMMANDES DE LA MOTONEIGE



- A31H12A
1. Manette d'accélérateur
 2. Manette de frein
 3. Guidon
 4. Interrupteur d'allumage
 5. Interrupteur du cordon coupe-circuit
 6. Interrupteur d'arrêt du moteur
 7. Poignée du démarreur à rappel
 8. Bouton d'étrangleur
 9. Attaches de capot

1) Manette d'accélérateur

Pour faire accélérer la motoneige, presser la manette avec le pouce. Pour ralentir, relâcher la manette.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

2) Manette de frein

Pour faire ralentir et arrêter la motoneige, presser la manette de frein vers le guidon. La manette d'accélérateur devrait aussi être relâchée afin d'arrêter complètement la motoneige.

ATTENTION: Ne pas actionner la manette d'accélérateur et celle de frein en même temps.

3) Guidon

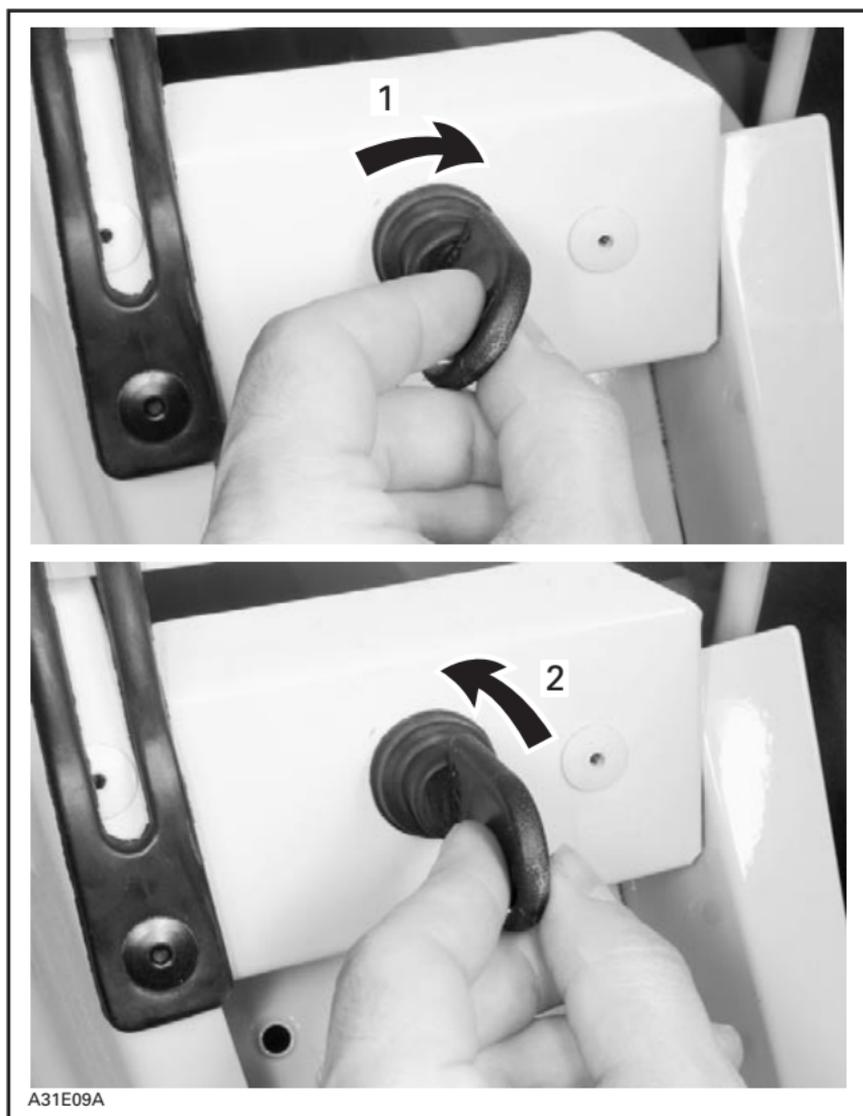
Le guidon sert à diriger la motoneige. Pour tourner à droite ou à gauche, il suffit d'orienter le guidon dans la direction voulue, ce qui fera tourner les skis.

4) Interrupteur d'allumage

Les feux s'allument automatiquement lorsque le moteur tourne.

Démarrage manuel

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions. Pour démarrer le moteur, tourner la clé à la position «ON», puis procéder tel qu'indiqué à la rubrique DÉMARRAGE. Pour l'arrêter, tourner la clé à la position «OFF».



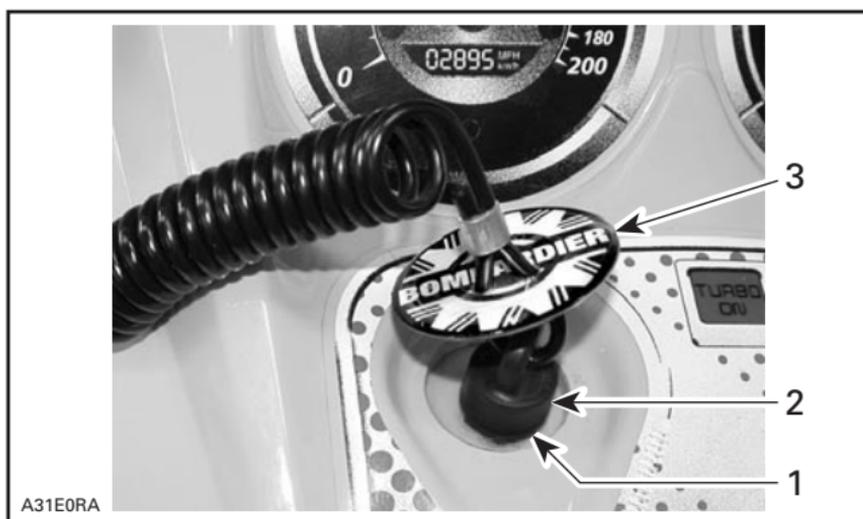
1. Clé à la position «ON»
2. Clé à la position «OFF»

5) Interrupteur du cordon coupe-circuit

Lorsque le capuchon du cordon coupe-circuit est retiré de la borne de son interrupteur, le moteur s'arrête, ce qui empêche la motoneige de continuer si un problème survient au niveau de l'accélérateur ou si le conducteur tombe de la motoneige pendant la randonnée. Toujours attacher le cordon coupe-circuit à l'oeillet de ses vêtements et fixer le capuchon à la borne de l'interrupteur avant de démarrer le moteur. Le laisser attaché pendant la randonnée.

AVERTISSEMENT

Ne pas enlever le disque du cordon coupe-circuit. Ce dispositif de sécurité débranchera le capuchon du cordon si le capot est soulevé et arrêtera automatiquement le moteur.



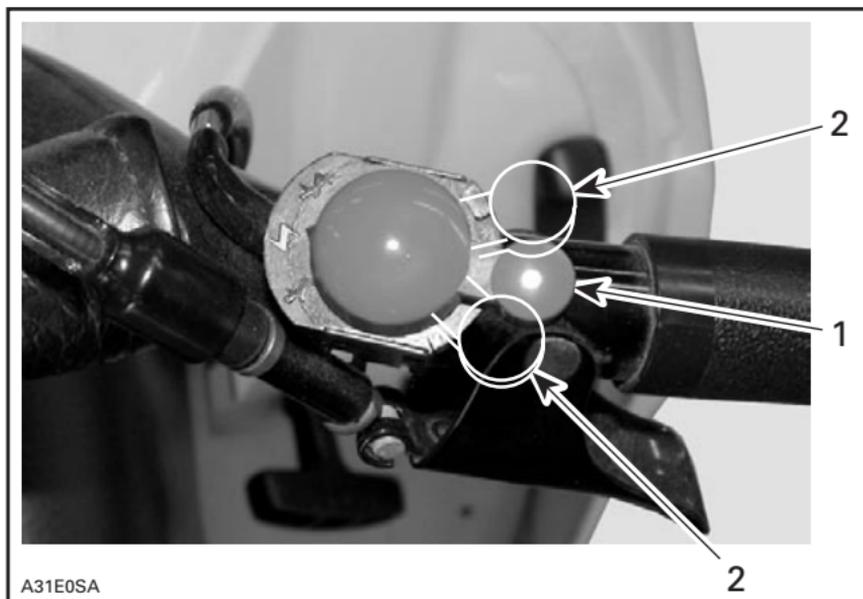
1. Borne de l'interrupteur du cordon coupe-circuit
2. Capuchon du cordon coupe-circuit
3. Ne pas enlever ce disque

6) Interrupteur d'arrêt du moteur

À leur première sortie, les conducteurs devraient se familiariser avec ce dispositif en l'actionnant à plusieurs reprises pour arrêter le moteur, et ils devraient continuer à l'utiliser par la suite. Ils développeront ainsi un réflexe qui leur sera très utile en cas d'urgence.

AVERTISSEMENT

Si le dispositif a été actionné lors d'une situation d'urgence provoquée par une défaillance, repérer et corriger le problème avant de remettre le moteur en marche.



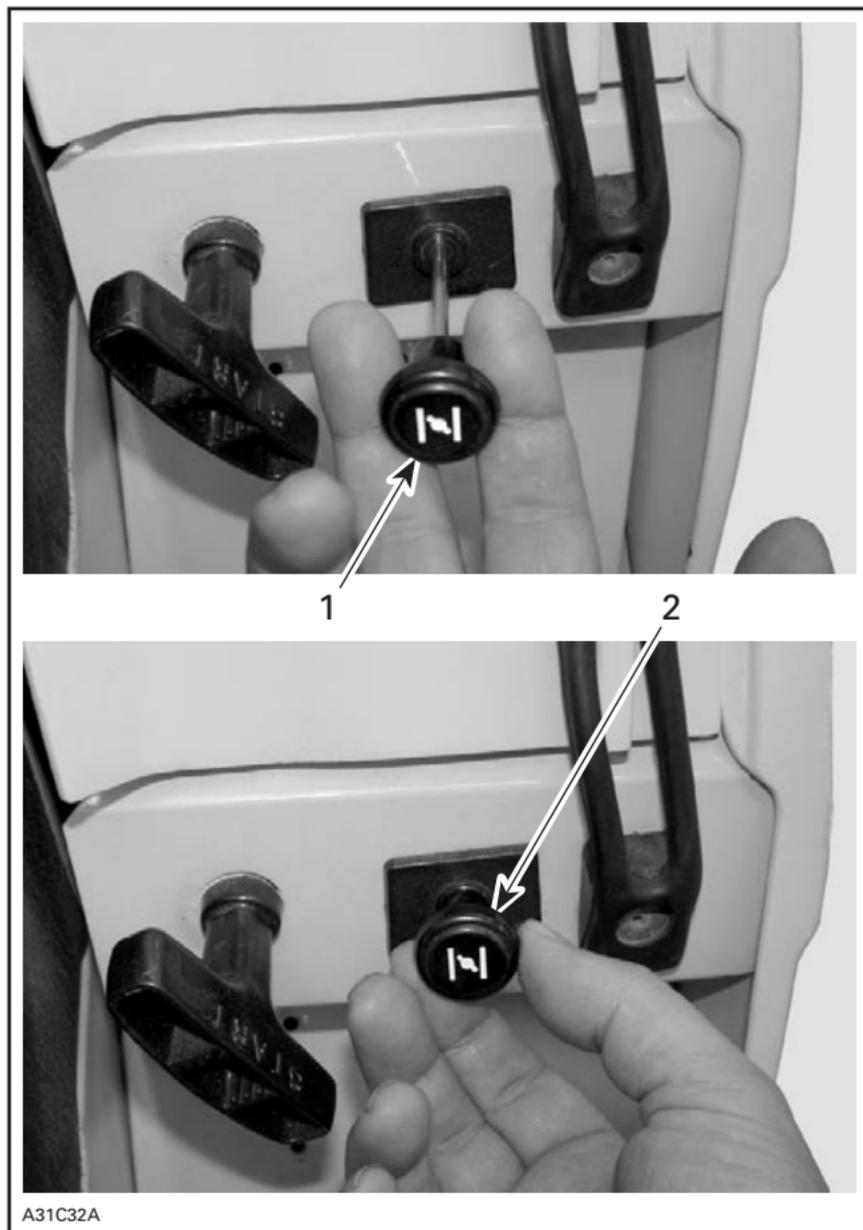
1. Position «ON»
2. Position «OFF»

7) Poignée du démarreur à rappel

Ce dispositif à rembobinage automatique est situé du côté droit de la motoneige. Pour démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce que l'on ressente de la résistance; ensuite, tirer vigoureusement. Relâcher la poignée lentement.

8) Bouton d'étrangleur

Ce bouton à plusieurs positions facilite le démarrage à froid.



1. Démarrage à froid
2. Démarrage à chaud

9) Attaches de capot

Ils servent à fixer le capot à ses dispositifs d'ancrage.

AVANT DE DÉMARRER

Voir à inspecter la motoneige avec ses parents ou un adulte avant de la mettre en marche. Consulter la rubrique VÉRIFICATION AVANT LE DÉMARRAGE.

Accélérateur

Actionner la manette à 2 ou 3 reprises avant de faire tourner le moteur. La manette doit revenir à sa position initiale, comme le démontre l'illustration suivante, dès qu'elle est relâchée.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée. Si tel n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.



A31C09A

POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR AVANT DE METTRE LE MOTEUR EN MARCHE

Frein

Procéder de la même façon pour vérifier la manette de frein.



POSITION DE LA MANETTE DE FREIN AVANT DE METTRE LE MOTEUR EN MARCHE

Inspection visuelle

S'assurer que le capot est retenu par ses attaches, puis déneiger ou déglacer les feux, le pare-brise et les marchepieds.



VUE DU CÔTÉ GAUCHE — ATTACHE DE CAPOT FIXÉE

Chenille

S'assurer que la chenille n'est pas gelée au sol. Afin de s'en assurer, soulever l'arrière de la motoneige ou demander l'aide d'un adulte.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenter de soulever manuellement le véhicule par soi-même. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour partager le poids afin d'éviter de se blesser.



SOULEVER L'ARRIÈRE DU VÉHICULE

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

COMMENT DÉMARRER

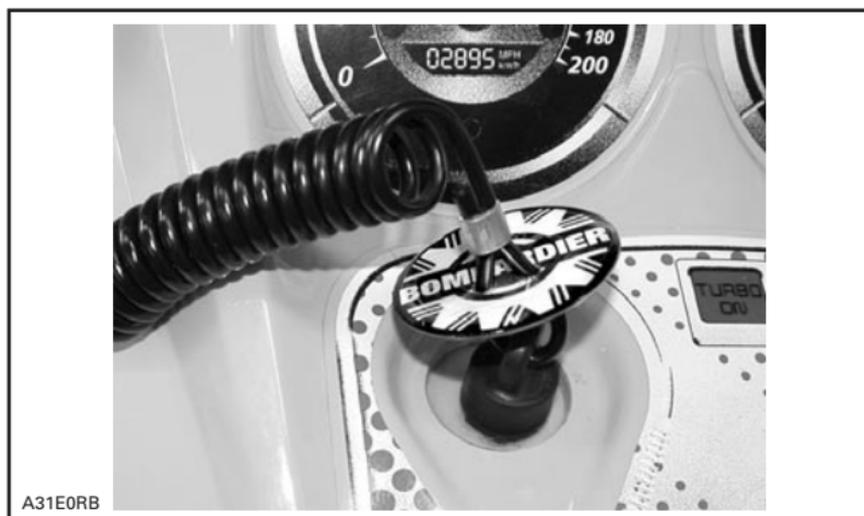
Ne jamais tenter de démarrer le moteur à moins que la manette d'accélérateur ne revienne à sa position initiale ou à sa position de ralenti. Vérifier le tout **avant** de procéder au démarrage. Ne pas toucher à la manette d'accélérateur pendant le démarrage.

Enfiler le casque de sécurité et relier le cordon coupe-circuit à l'oeillet de ses vêtements.



RELIER LE CORDON COUPE-CIRCUIT À L'OEILLET DE SES VÊTEMENTS

Fixer le capuchon du cordon coupe-circuit à la borne.



CAPUCHON DU CORDON COUPE-CIRCUIT FIXÉ À LA BORNE

Tourner la clé de contact à la position «ON».



TYPIQUE — CLÉ DE CONTACT À LA POSITION «ON»

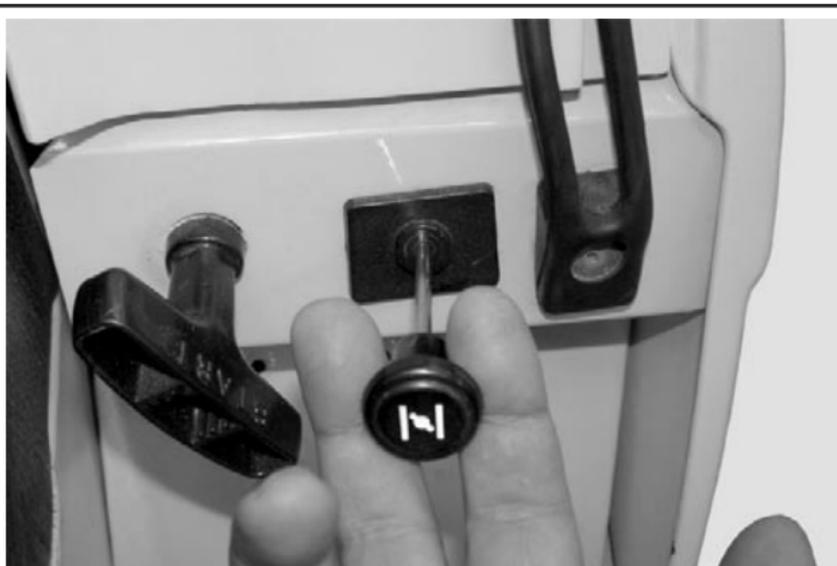
Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position centrale.



A31E0SB

INTERRUPTEUR D'ARRÊT DU MOTEUR À LA POSITION CENTRALE

Actionner l'étrangleur seulement lorsque le moteur est froid.



A31C30A

ACTIONNER L'ÉTRANGLEUR SEULEMENT LORSQUE LE MOTEUR EST FROID

Tirer la poignée du démarreur pour mettre le moteur en marche.



A31C33A

TIRER LA POIGNÉE DU DÉMARREUR

Laisser se réchauffer le moteur, puis déclencher l'étrangleur avant de rouler à plein régime.

Pendant que le moteur se réchauffe, vérifier si le phare et le feu arrière fonctionnent. Ensuite, placer l'interrupteur d'arrêt du moteur au bout dans les deux sens pour s'assurer qu'il est en mesure d'arrêter le moteur. Avant de remettre la motoneige en marche, revérifier l'accélérateur et s'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige. Le moteur peut maintenant être redémarré.

COMMENT ARRÊTER

Avant d'utiliser la motoneige, il est important de savoir comment l'arrêter.

Relâcher la manette d'accélérateur et actionner graduellement la manette de frein fixée à la poignée gauche du guidon; ensuite, tourner la clé de contact à la position «OFF».

AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du véhicule lorsqu'on le laisse sans surveillance. Ranger le cordon et son capuchon dans un endroit approprié.

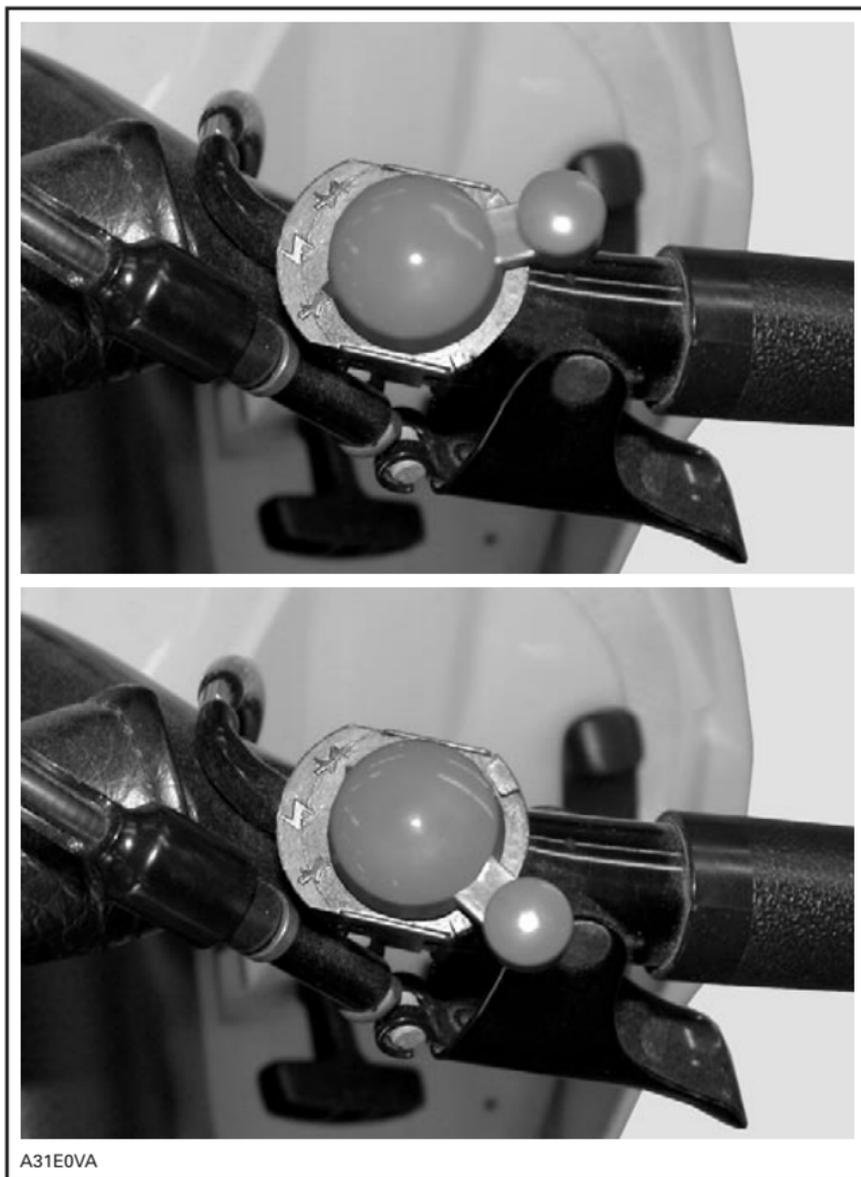


A31E01B

TYPIQUE — TOURNER LA CLÉ DE CONTACT POUR ARRÊTER LE MOTEUR

ARRÊT D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, il est possible d'arrêter la motoneige en tournant l'interrupteur d'arrêt du moteur situé près de la manette d'accélérateur et en actionnant le frein.



LES DEUX POSITIONS «OFF» POUR EFFECTUER UN ARRÊT D'URGENCE

Se rappeler qu'une motoneige ne s'arrête pas instantanément. Le freinage s'effectue différemment si l'on circule sur la glace, sur la neige durcie ou en neige profonde. La motoneige peut déraper si la chenille bloque lors d'un freinage intensif.

PREMIÈRE RANDONNÉE

Sous la surveillance d'un adulte, sélectionner une vaste étendue de neige ne présentant aucun danger.

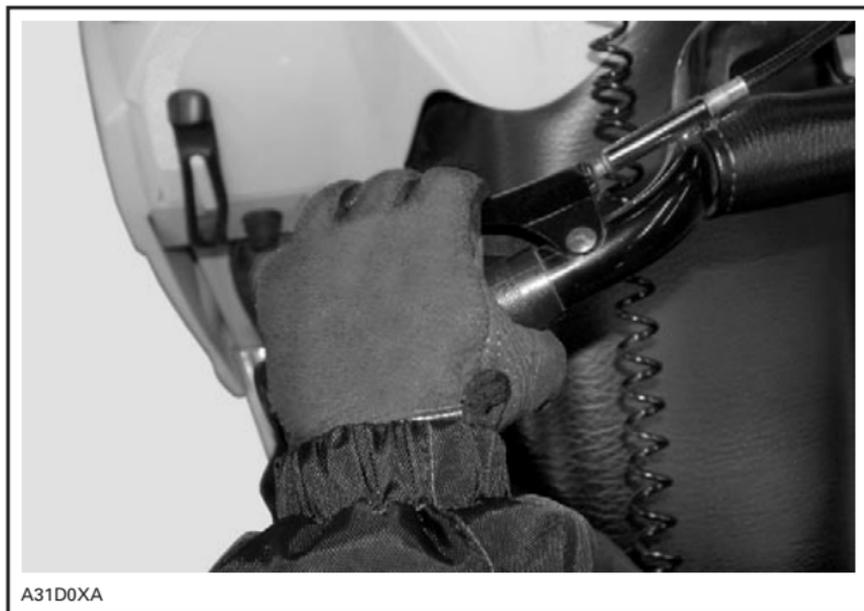
Enfoncer la manette d'accélérateur tout en tenant bien le guidon.



A31C34A

POUR ACCÉLÉRER

S'exercer à conduire en faisant appel à la manette de frein pour freiner et ensuite à la manette d'accélérateur pour accélérer.



POUR FREINER

Se déplacer lentement en évitant les obstacles.

COMMENT CONDUIRE

La position de conduite et le transfert de poids constituent les deux principes de base pour manier une motoneige.

Voici les trois positions de conduite qu'il est possible d'adopter: position assise, à genoux ou debout.

Position assise



LES PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS, FLEXIBILITÉ DES GENOUX ET DES HANCHES



A31H15A

À NE PAS FAIRE

Position à genoux



A31H18A

UN PIED SUR LE MARCHEPIED ET LE GENOU OPPOSÉ SUR LE SIÈGE

Position debout



A31H16A

LES DEUX PIEDS SUR LES MARCHEPIEDS ET LES GENOUX FLÉCHIS



AVERTISSEMENT

Faire attention aux branches qui peuvent se trouver au-dessus de la tête ou à tout autre obstacle.

Passager

Cette motoneige est conçue pour une seule personne. Elle ne peut prendre aucun passager.



À NE PAS FAIRE

Individus devant la motoneige

S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.



À NE PAS FAIRE

SIGNAUX

AVERTISSEMENT

Toujours faire attention aux autres motoneiges devant ou près de soi. Toujours se diriger ou arrêter loin des autres.

Lorsqu'on doit arrêter, lever la main verticalement au-dessus de la tête. Pour tourner à gauche, étendre son bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendre le bras gauche et lever la main de façon que le coude soit replié à angle droit.

Arrêt



A31H05A

TYPIQUE — POUR INDIQUER UN ARRÊT

Virage à gauche



A31H06A

TYPIQUE — POUR INDIQUER UN VIRAGE À GAUCHE

Virage à droite



A31H07A

TYPIQUE — POUR INDIQUER UN VIRAGE À DROITE

APRÈS L'UTILISATION

Au retour de la randonnée, arrêter le moteur et retirer le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne. Parler à ses parents ou au propriétaire de la motoneige de la randonnée.

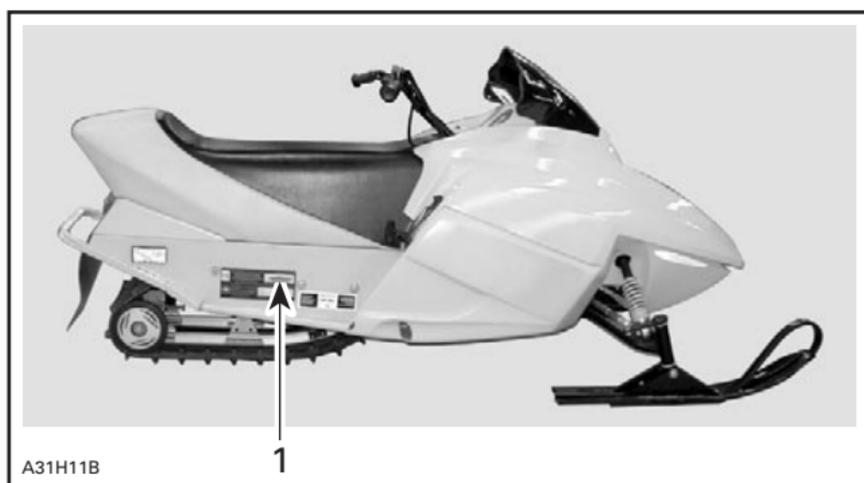
Toujours se rappeler de conduire la motoneige prudemment.

SECTION POUR LES PARENTS

IDENTIFICATION DE LA MOTONEIGE

Les principaux composants de la motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros de série. Il peut parfois s'avérer nécessaire de produire ces numéros. Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO requiert ces numéros dans le but de bien remplir les réclamations de garantie. Bombardier Inc. ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de la motoneige et de les transmettre à sa compagnie d'assurance.

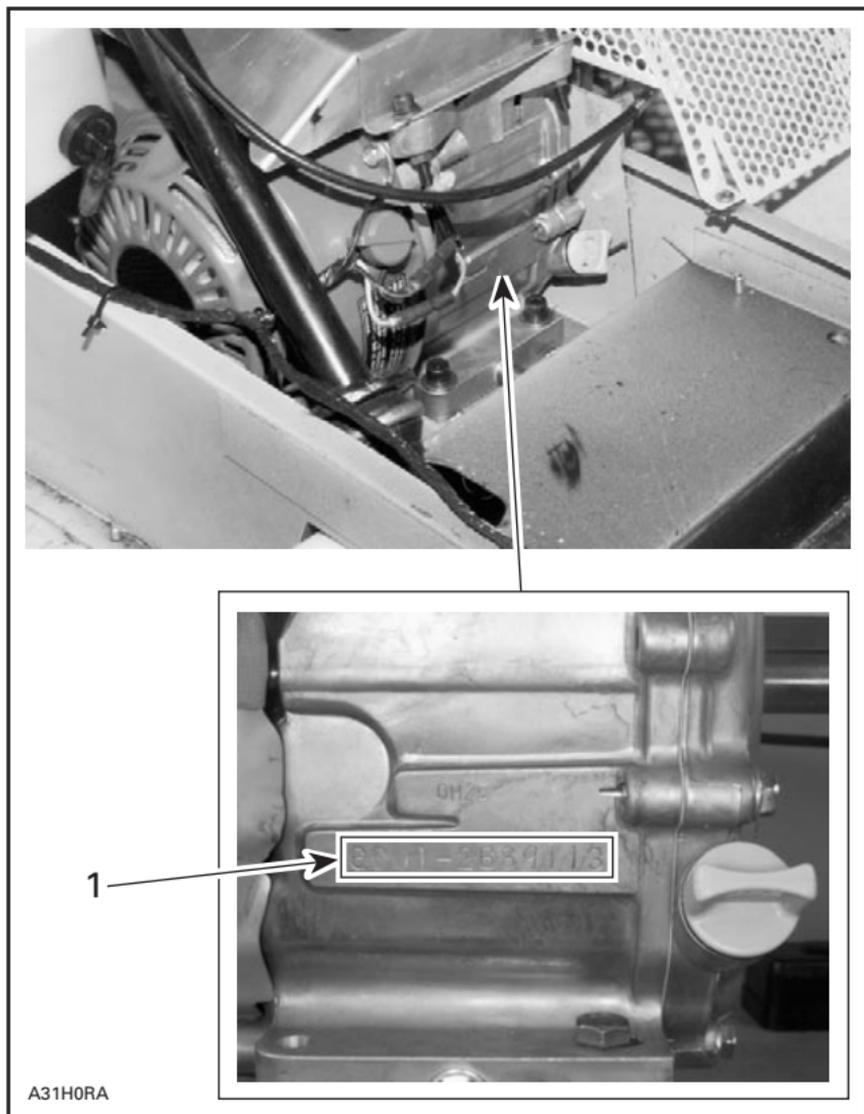
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE

1. Numéro d'identification du véhicule

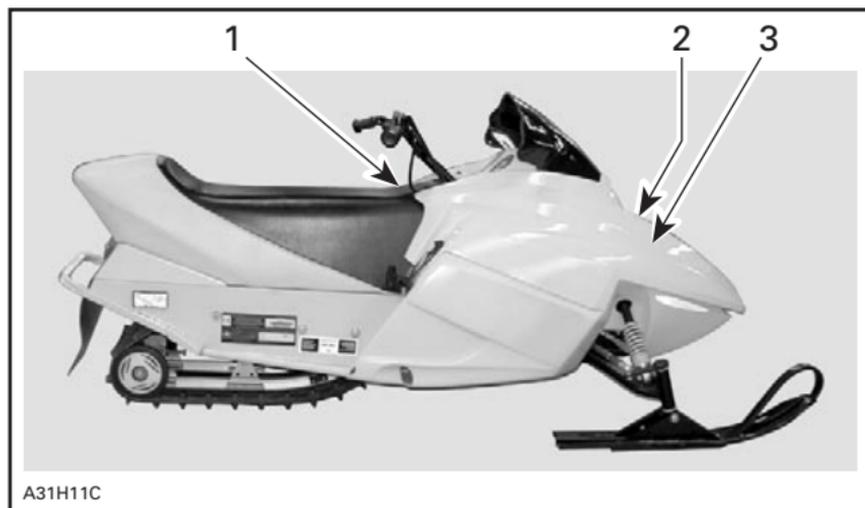
Emplacement du numéro de série du moteur



1. Numéro de série du moteur

INSTRUCTIONS IMPORTANTES SUR LA MOTONEIGE

Prière de lire soigneusement les instructions suivantes avant de faire fonctionner la motoneige. Faire remplacer tous les autocollants endommagés par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



EMPLACEMENT DES INSTRUCTIONS IMPORTANTES

AVERTISSEMENT

- Cette motoneige est classifiée comme une motoneige pour enfant, groupe 1. Elle n'est pas conçue pour excéder des vitesses de plus de 12.9 Km/h (8 mph), ni pour transporter des passager(s), des charges, tirer un traîneau, toboggan ou appareils de nature similaire.
- L'utilisation de la motoneige par un enfant ne peut se faire qu'en présence ou sous la supervision d'adultes. Il est recommandé qu'aucun enfant de moins de six (6) ans n'utilise cette motoneige.
- La motoneige devrait être utilisée seulement que le jour, dans des zones libres d'obstacles, sur une surface adéquatement enneigée, et non sur des surfaces d'eau gelées, pistes de motoneiges ou de VTT, ni près des routes ou chemins.
- Avant de démarrer le moteur, assurez-vous que la manette d'accélérateur fonctionne librement.
- Fixez adéquatement le cordon de sécurité à l'enfant avant de mettre en marche le moteur.
- L'enfant doit toujours porter les vêtements et accessoires de protection appropriés, incluant un casque de sécurité approuvé, avec lunettes.
- Conformez-vous toujours avec ces consignes sur l'utilisation appropriée, lisez attentivement les manuels du conducteur et de sécurité et conduisez prudemment.

516 001 666

A31A0MA

Instruction 2

◆ **WARNING!**

Do not run engine without this guard in place.

◆ **AVERTISSEMENT!**

Ne pas mettre le moteur en marche sans ce protecteur.

A31A00A

Instruction 3

⚠ WARNING

Certain components in the engine compartment may be very hot. Direct contact may result in skin burn.

⚠ AVERTISSEMENT

Certaines composantes dans l'habitacle du moteur peuvent être très chaudes. Le contact direct sur la peau peut causer des brûlures.

516 001 297

A33A0HA

CARBURANT ET HUILE

Type de carburant recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, offerte dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant moins de 10% d'alcool éthylique ou 5% d'alcool méthylique. L'essence doit avoir un indice d'octane (R + M)/2 de 86 ou plus.

REMARQUE: Dans la plupart des stations-service, l'indice d'octane à la pompe correspond à (R + M)/2.

Antigel dans le système d'alimentation

Lorsqu'on utilise du carburant oxygéné, il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'antigel de conduit de carburant ou des agents absorbants d'eau et il ne faut pas en ajouter.

Lorsqu'on se sert de carburant non oxygéné, nous préconisons l'utilisation d'antigel de conduit de carburant à base d'alcool isopropylique, et ce, dans une proportion de 150 mL (5 oz É.-U.) d'antigel pour 40 litres (10-1/2 gal. É.-U.) de carburant.

On évitera ainsi que du givre ne se forme dans le carburateur, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que la consommation de carburant soit élevée ou que le moteur soit fortement endommagé.

REMARQUE: Ne se servir que d'antigel de conduit de carburant ne contenant aucun alcool méthylique.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps. L'huile ne doit être ajoutée qu'à la base du moteur seulement.

ATTENTION: Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction de la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes dans le système d'alimentation et le moteur.

AVERTISSEMENT

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement audible lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir de carburant), faire vérifier et/ou réparer la motoneige avant de l'utiliser. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Ne jamais vérifier le niveau de carburant à la lueur d'une flamme. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Toujours le manipuler dans un endroit bien aéré. Ne jamais remplir le réservoir de carburant pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder. Toujours essuyer le carburant répandu sur le véhicule.

AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.



A31A0PA

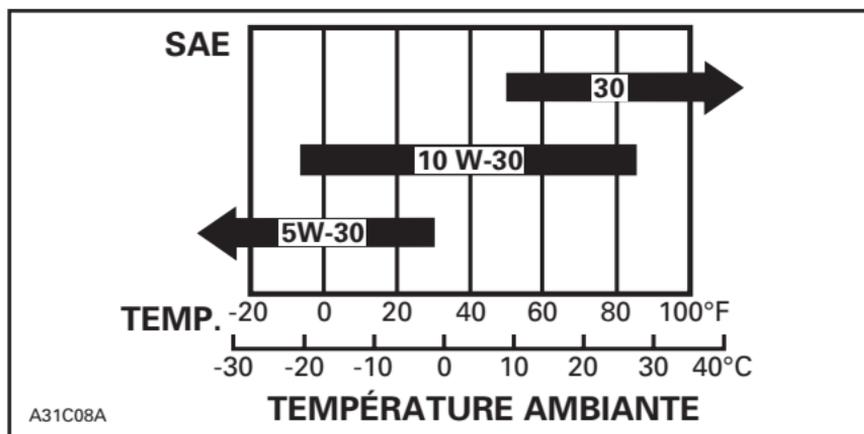
À NE PAS FAIRE

Type d'huile recommandée

S'assurer que l'huile atteint toujours le haut du goulot. Utiliser de l'huile pour moteurs à 4 temps conforme ou supérieure à la classification SF ou SG de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de l'API sur le récipient d'huile pour s'assurer qu'on y trouve l'inscription SF ou SG.

On recommande d'utiliser l'huile SAE 5W-30 pour un usage général, peu importe la température.

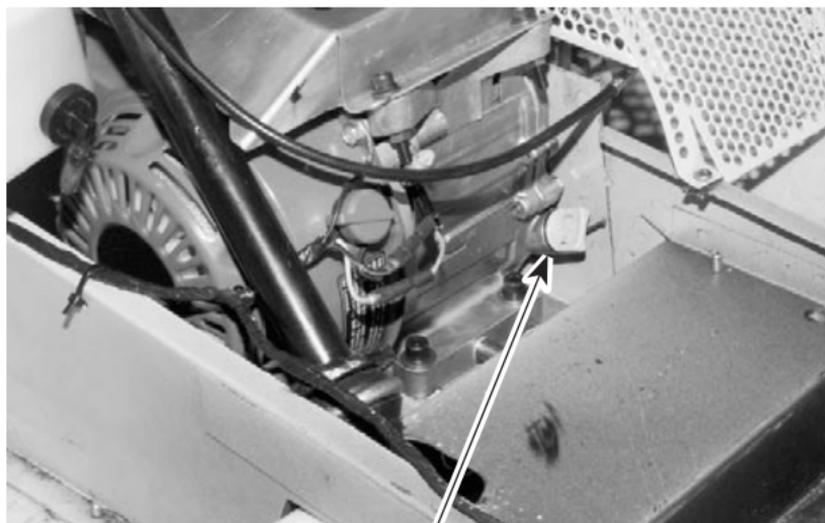
On peut utiliser les autres viscosités présentées dans le tableau lorsque la température moyenne dans sa région est conforme à la plage prescrite.



Niveau d'huile à moteur

REMARQUE: Cette opération ne doit être effectuée que par un adulte.

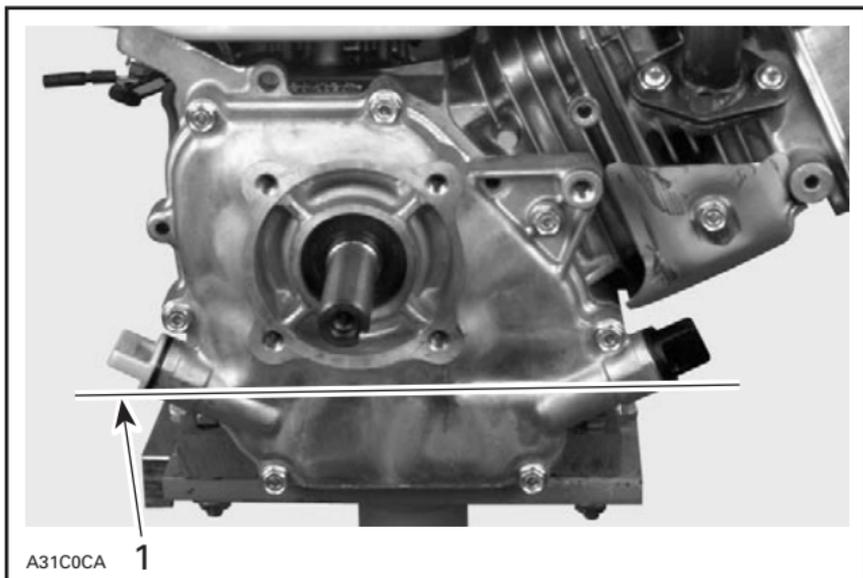
Alors que la motoneige est de niveau, vérifier le niveau d'huile en retirant la jauge à la base du moteur. Le niveau d'huile doit rejoindre le haut du goulot de remplissage. Si ce n'est pas le cas, ajouter de l'huile SAE 5W30 recommandée pour un usage général.



A31C2ZA

VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE

1. Haut du goulot de remplissage



1. Niveau d'huile adéquat

AVERTISSEMENT

Chaque fois qu'on vérifie le niveau d'huile ou qu'on ajoute de l'huile, faire attention de ne pas trop remplir. Essuyer l'huile répandue.

RODAGE

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser la motoneige à plein régime.

ATTENTION: Ne jamais mélanger le carburant et l'huile. Cette motoneige est munie d'un moteur à 4 temps.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. De brèves accélérations vigoureuses et de fréquentes variations de régime contribuent à un bon rodage.

ATTENTION: Éviter les surchauffes du moteur, les accélérations maximales soutenues et les vitesses de croisière prolongées sans variations de régime pendant la période de rodage, car le moteur pourrait être endommagé.

Toujours enlever et nettoyer les bougies après le rodage du moteur.

Révision 10 heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Il en va de même pour une motoneige. C'est pourquoi nous recommandons de faire réviser la motoneige par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO, soit après les 10 premières heures d'utilisation, soit 30 jours après l'achat, selon la première éventualité. Par la même occasion, il sera possible de discuter de toutes les questions auxquelles on ne trouve pas de réponse.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

AVERTISSEMENT

La vérification de préutilisation est primordiale avant qu'on utilise le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule. Des blessures graves et même la mort pourraient se produire si on ne procède pas de la façon prescrite.

- Enlever la neige et la glace de la carrosserie sans oublier le siège, les repose-pieds, le phare, les feux, les commandes et les instruments.
- S'assurer que les skis, la chenille et les roues de support ne sont pas gelées et qu'elles tournent sans problème.

AVERTISSEMENT

Ne jamais soulever la motoneige si le moteur tourne.

- Actionner la manette du frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'elle est relâchée. Se référer à la section intitulée RÉGLAGE DU FREIN.
- Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien.

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. La manette doit retourner à sa position initiale lorsqu'elle est relâchée. Si tel n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

- Nettoyer le phare, le feu arrière et les interrupteurs d'arrêt du moteur et du capuchon cordon coupe-circuit, puis vérifier s'ils fonctionnent.
- S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier si le mouvement des skis correspond au mouvement du guidon. Il ne doit y avoir aucun jeu excessif au niveau de la timonerie de direction ou de la fixation des skis. Enlever la neige et la glace accumulées sous le capot.
- Vérifier le niveau de carburant et d'huile et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Faire le plein au besoin (**seul un adulte doit effectuer cette opération**) et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO en cas de fuite.

- Vérifier s'il y a une usure excessive de la chaîne d'entraînement. Faire réparer la motoneige si nécessaire.
- S'assurer que le capot est retenu par ses attaches, puis déneiger ou déglacer les feux, le pare-brise et les marchepieds.
- Vérifier les prévisions météorologiques et s'habiller en conséquence!
- S'assurer que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Noter que personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.
- S'assurer que la soupape de coupure de carburant est en position d'ouverture totale. Cette soupape est située sur le carburateur, dans le compartiment-moteur.

LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

ÉLÉMENT	VÉRIFICATION	✓
Carrosserie y compris le siège, les repose-pieds, le phare et les feux, les commandes et les instruments	Aucune accumulation de neige ni de glace.	
Chenille et roues de support	Liberté de mouvement.	
Manette de frein	Fonctionnement adéquat.	
Manette d'accélérateur	Fonctionnement adéquat.	
Interrupteurs et feux	Fonctionnement adéquat. Le cordon coupe-circuit doit être fixé à l'oeillet des vêtements du conducteur.	
Skis et direction	Liberté de mouvement et fonctionnement adéquat.	
Carburant et huile	Niveaux adéquats et absence de fuites.	
Soupape de coupure de carburant	Ouverture maximale.	
Chaîne d'entraînement	Bon état.	
Proximité de la motoneige	Rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.	
Attaches de capot	Bien fixées.	
Vêtements	Se vêtir chaudement selon les prévisions météorologiques.	

DÉMARRAGE

Avant de démarrer

- Revérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
- S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «ON».
- S'assurer que le capuchon du cordon coupe-circuit est bien fixé à la borne et que le cordon est attaché aux vêtements de l'enfant.
- S'assurer que le disque du cordon coupe-circuit est en place et en bon état. Ce disque débranchera le capuchon du cordon coupe-circuit et arrêtera le moteur si des enfants tentent d'ouvrir le capot alors que le moteur est en marche. Se référer à la section INTERRUPTEUR DU CORDON COUPE-CIRCUIT.
- Placer le bouton d'étrangleur à la position «ON» ou «OFF», selon la température. Se référer à la section BOUTON D'ÉTRANGLEUR.

Démarrage manuel

Introduire la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position «ON».

Agripper la poignée du démarreur à rappel, tirer lentement jusqu'à ce que l'on ressent de la résistance et tirer fermement sur la poignée pour lancer le moteur.



AVERTISSEMENT

Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.



AVERTISSEMENT

Ne pas laisser les enfants faire le plein.

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

REMARQUE: L'entretien doit être effectué par un adulte ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO et doit se faire conformément à ces directives et aux indications du TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN.

Ne pas laisser les enfants soulever le capot pour tenter d'effectuer une réparation ou l'entretien.



À NE PAS FAIRE

AVERTISSEMENT

Le moteur et ses composants peuvent être chauds.

AVERTISSEMENT

Il est recommandé de faire appel à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour l'entretien périodique des composants ou systèmes non traités dans le présent guide. À moins d'indications contraires, le moteur doit être froid et arrêté. Le capuchon du cordon coupe-circuit doit être retiré lors de toute opération d'entretien.

Nettoyage et protection du véhicule

Enlever la saleté et la rouille.

Pour nettoyer tout le véhicule, n'utiliser que des tissus de flanelle ou l'équivalent.

ATTENTION: Il est nécessaire d'utiliser des tissus de flanelle ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot, afin d'éviter d'endommager davantage les surfaces à nettoyer.

Pour nettoyer tout le véhicule, y compris la coque et les pièces métalliques, utiliser le Nettoyeur ultra-puissant (N/P 293 110 001 (bombe aérosol de 400 g)) et (N/P 293 110 002 (4 L)).

ATTENTION: Ne pas utiliser de Nettoyeur ultra-puissant sur les autocollants ni sur le vinyle.

Pour les pièces en vinyle ou en plastique, utiliser le Nettoyeur de vinyle et de plastique (N/P 413 711 200 (6 x 1 L)).

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ensemble de produits éliminateurs d'égratignures BOMBARDIER (N/P 861 774 800).

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Examiner le capot et effectuer les réparations nécessaires.

Si la peinture d'une pièce métallique est éraflée, effectuer les retouches nécessaires. Vaporiser du BOMBARDIER LUBE (N/P 293 600 016) sur toutes les pièces métalliques.

Cirer le capot et la partie peinte du châssis pour obtenir une meilleure protection.

REMARQUE: Ne cirer que les parties lustrées. Toujours recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage de façon à le protéger de la poussière.

ATTENTION: Le véhicule doit être remisé dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque, sinon les finis tels que le plastique, la peinture, etc., seront avariés par les rayons ultraviolets du soleil ou la saleté.

Soulever l'arrière du véhicule afin que la chenille ne touche pas le sol. Installer un support mécanique à socle large pour motoneige.

REMARQUE: Ne pas relâcher la tension de la chenille.

Dépose et installation du garde-chaîne

Retirer le capuchon du cordon coupe-circuit.

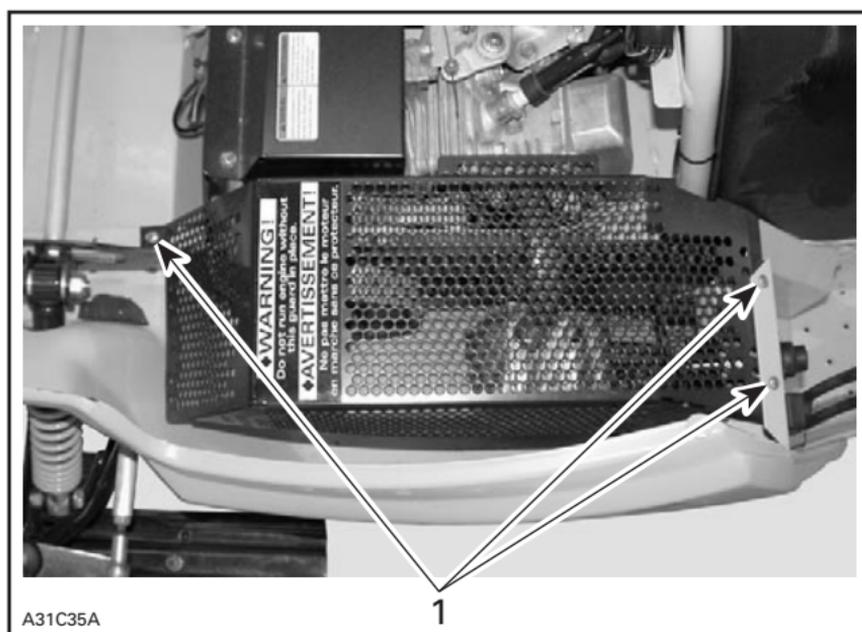
Basculer le capot. Enlever les vis de fixation du garde-chaîne pour ensuite soulever le garde-chaîne.

AVERTISSEMENT

Ne faire fonctionner le moteur que lorsque le garde-chaîne est solidement fixé en place.

AVERTISSEMENT

Avant d'enlever le garde-chaîne, s'assurer que le moteur n'est pas en marche.



GARDE-CHAÎNE

1. Vis de fixation

Lubrification de l'axe d'embrayage et de la chaîne d'entraînement

Lubrification de l'axe d'embrayage

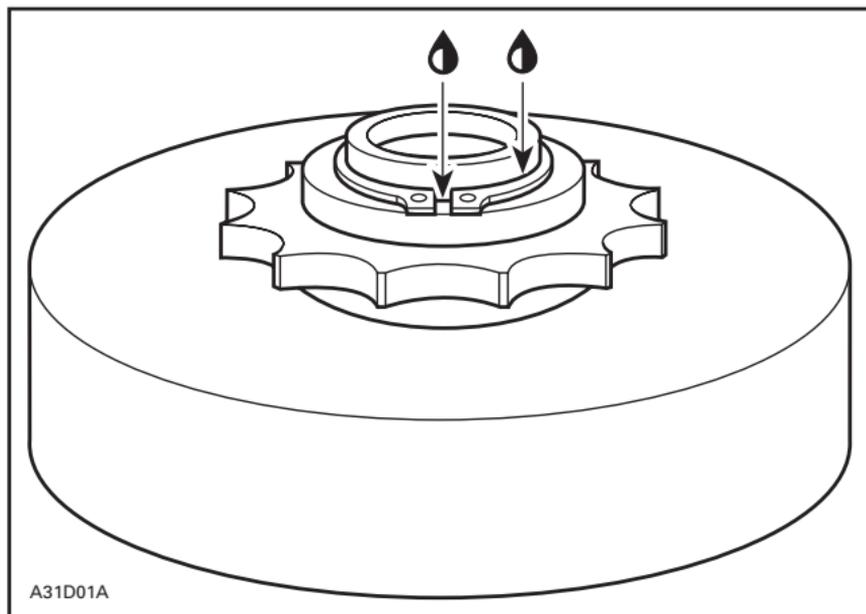
Enlever le garde-chaîne.

Trouver le maillon de raccord (face interne de la chaîne) et séparer la chaîne. Enlever la chaîne du pignon d'embrayage.

REMARQUE: Ne pas enlever la chaîne du pignon mené, puisqu'il pourrait être difficile de la remettre en place.

Enlever la vis de fixation d'embrayage et retirer l'embrayage.

Placer l'embrayage sur un établi et verser quelques gouttes d'huile dans le manchon d'embrayage, tel qu'illustré ci-dessous.



LUBRIFICATION DE L'EMBRAYAGE

Remettre l'embrayage en place. Serrer la vis de fixation à 23 N•m (17 lbf•pi).

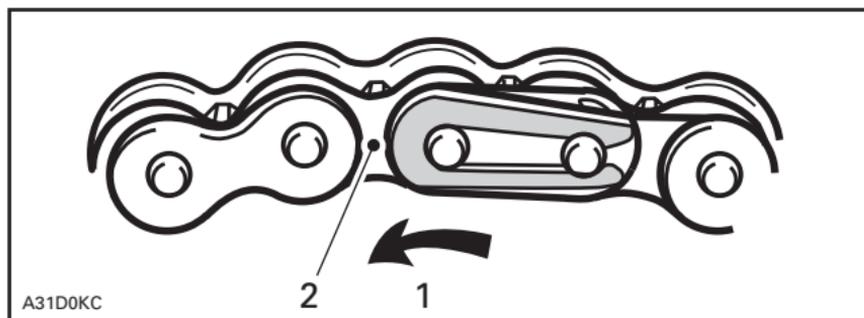
Joindre les extrémités de la chaîne à l'aide du maillon de raccord.

Fixer solidement le maillon de raccord au moyen du maillon extérieur et du circlip se trouvant sur la face interne de la chaîne.

Installer le circlip de façon que l'extrémité ouverte soit située du côté opposé au sens de rotation de la chaîne d'entraînement. Voir l'illustration ci-dessous.

AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le maillon de raccords, le maillon extérieur et le circlip sont en bon état. Vérifier que le circlip est solidement fixé.



TYPIQUE

1. Sens de rotation
2. Face interne de la chaîne

Lubrification de la chaîne d'entraînement

La chaîne étant bien installée sur les deux pignons, vaporiser sur celle-ci de l'huile à chaîne en aérosol.

ATTENTION: Toujours lubrifier la chaîne d'entraînement légèrement en évitant que l'huile ne vienne en contact avec les plaquettes de frein.

Tension de la chaîne d'entraînement

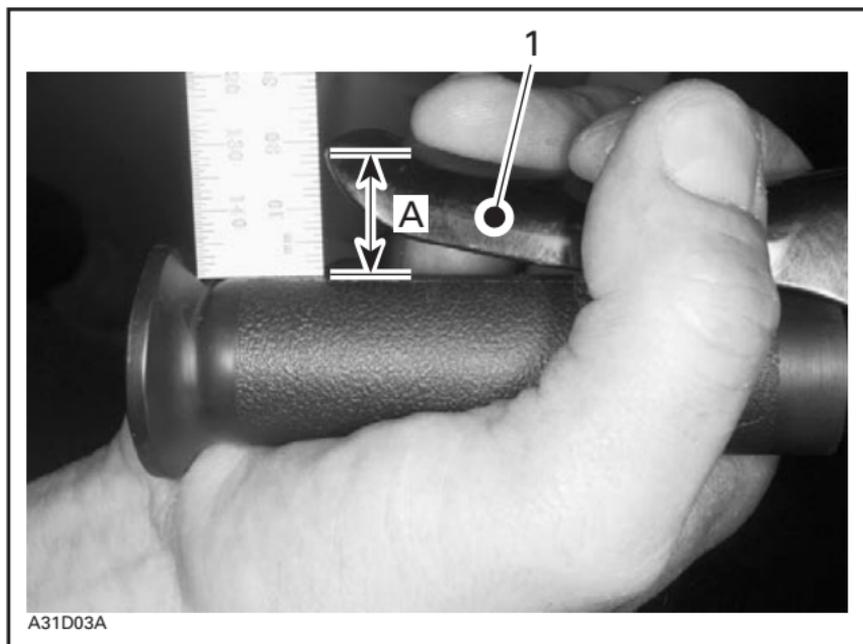
La motoneige est munie d'un tendeur automatique. S'assurer que le ressort du tendeur est en bon état.

État du frein

L'efficacité du freinage de la motoneige est un facteur essentiel de sécurité. Garder ce mécanisme en bon état de fonctionnement. Ne jamais circuler sans s'être assuré du bon fonctionnement du mécanisme. Vérifier régulièrement l'état/l'usure des plaquettes de frein.

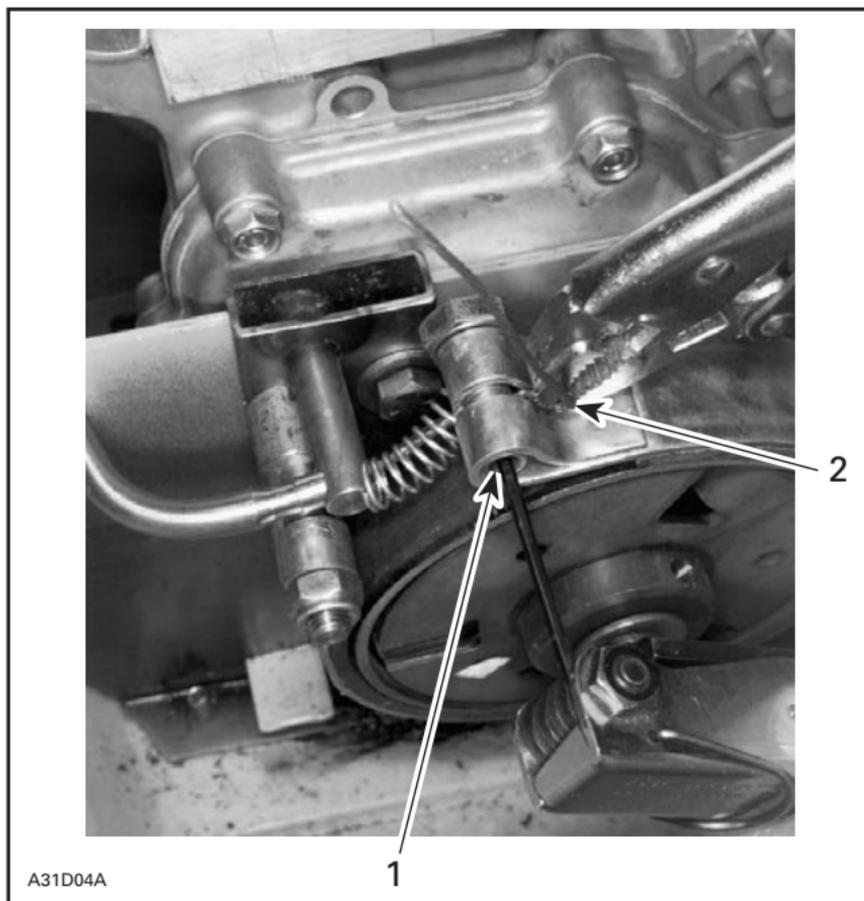
Réglage du frein

Serrer le frein au maximum au moyen de la manette de frein. Ajuster le frein si la manette de frein ne se situe pas entre 15 et 20 mm (19/32 et 25/32 po) du guidon.



- 1. Manette de frein
- A. 15 à 20 mm (19/32 à 25/32 po)

Pour ajuster le frein, desserrer la vis Allen et tirer ensuite sur le câble de frein.



1. Desserrer la vis Allen
2. Tirer sur le câble de frein avec des pinces

Resserrer la vis Allen.

AVERTISSEMENT

Toujours réinstaller le garde-chaîne. Ne jamais faire tourner le moteur lorsque le capot est ouvert ou que le garde-chaîne est enlevé. Si les pignons ne sont pas entretenus, modifiés ou réglés comme il se doit, il se pourrait que le rendement ou la durée de vie soit diminué. Toujours obtenir l'avis d'un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO avant de faire faire l'entretien ou de faire modifier le pignon menant ou le pignon mené. Toujours respecter les fréquences d'entretien.

État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

État des courroies d'arrêt de la suspension

Vérifier si les courroies d'arrêt sont usées ou fendillées et s'assurer que les boulons et les écrous sont bien serrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous des courroies sont déformés; remplacer ces derniers au besoin. Serrer l'écrou à 9 N•m (80 lbf•po).

État de la chenille

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support. Alors que le moteur est **arrêté**, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et qu'ils ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



AVERTISSEMENT

Ne pas modifier la chenille, ni y installer des produits visant à améliorer la traction. À haute vitesse, elle pourrait se déchirer et se détacher de la motoneige, ce qui comporte un risque considérable de blessures ou de décès. Ne pas utiliser la motoneige ou faire tourner sa chenille si celle-ci est tordue, endommagée ou très usée (fibres perceptibles).

Tension et alignement de la chenille

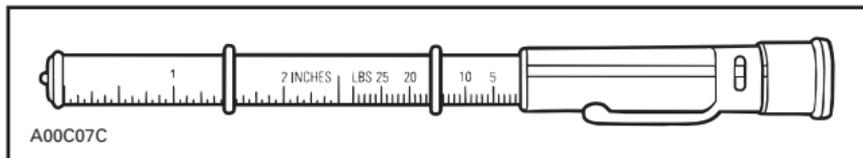
Tension

REMARQUE: Il est préférable de conduire la motoneige dans la neige durant environ 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

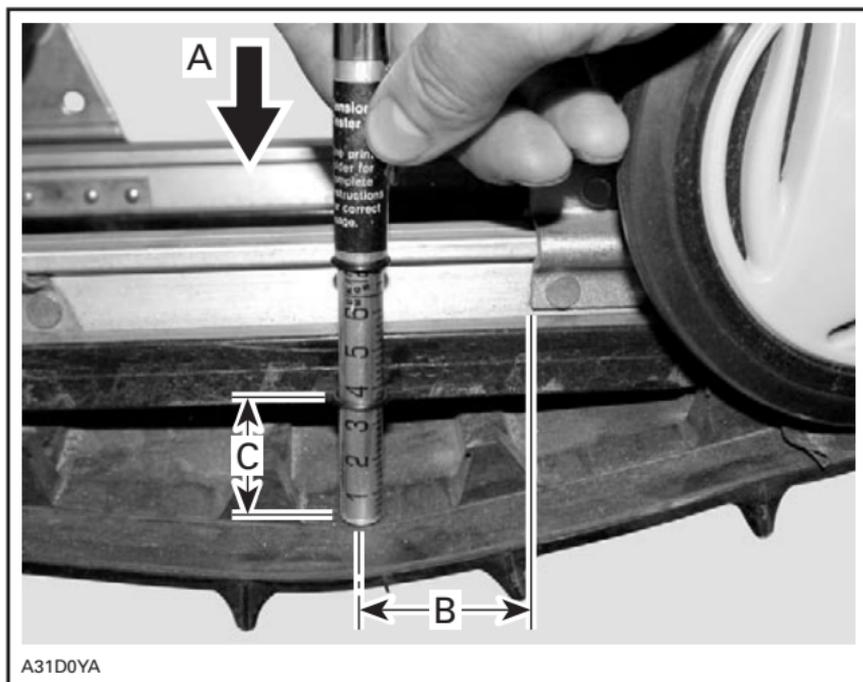
Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Laisser la suspension se détendre normalement et mesurer le jeu à 60 mm (2-3/8 po) du soutien des roues de support arrière. Le jeu devrait être conforme aux indications de la FICHE TECHNIQUE. Si le jeu est trop grand, la chenille frottera contre le châssis.

REMARQUE: Il est possible d'utiliser un vérificateur de tension pour courroies (N/P 414 348 200) afin de mesurer la flèche de même que la force appliquée.



VÉRIFICATEUR DE TENSION POUR COURROIES



A. 7.3 kg (16 lb)

B. 60 mm (2-3/8 po)

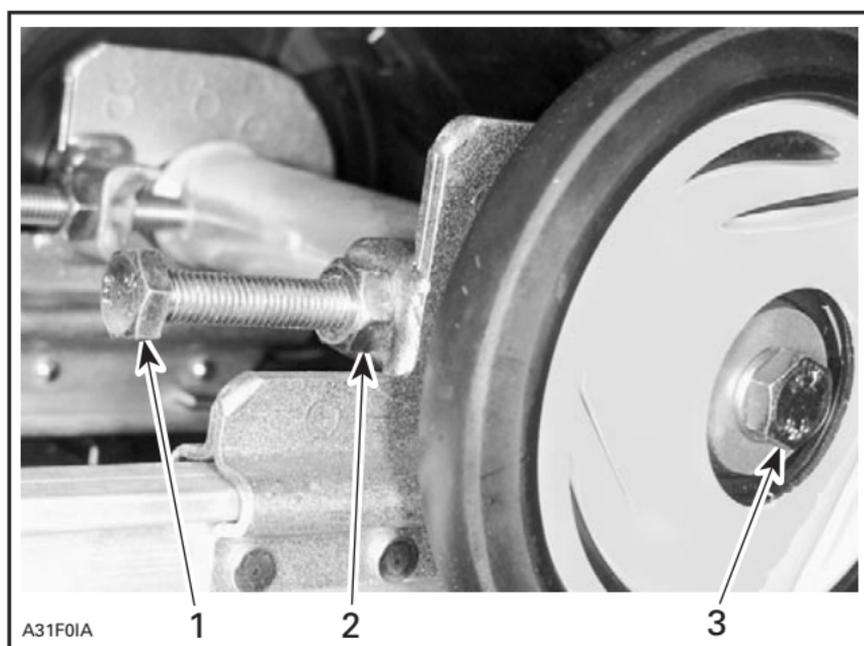
C. 35 mm (1-3/8 po)

ATTENTION: Une tension excessive occasionnera une perte de puissance et une contrainte exagérée sur les pièces de la suspension.

Pour régler la tension:

- Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.
- Desserrer les écrous autobloquants et tourner les vis de réglage pour effectuer le réglage.

S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



A31F01A

1

2

3

1. Vis de réglage
2. Desserrer l'écrou autobloquant
3. Desserrer la vis

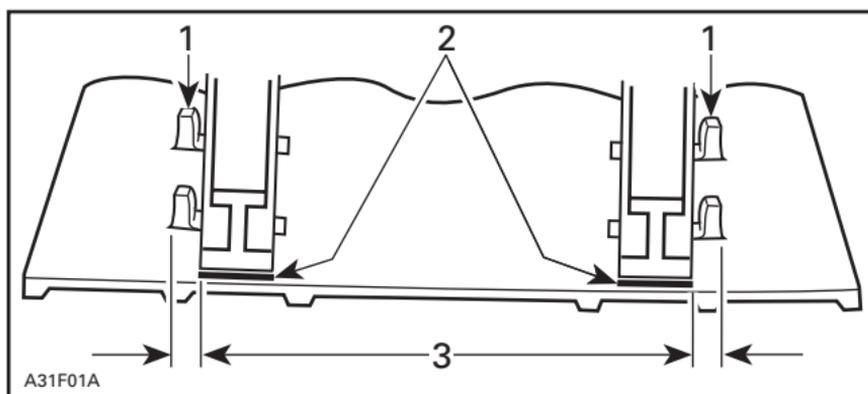
Alignement

REMARQUE: Le réglage de la tension et de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

AVERTISSEMENT

Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige. Ne jamais faire tourner la chenille à haute vitesse.

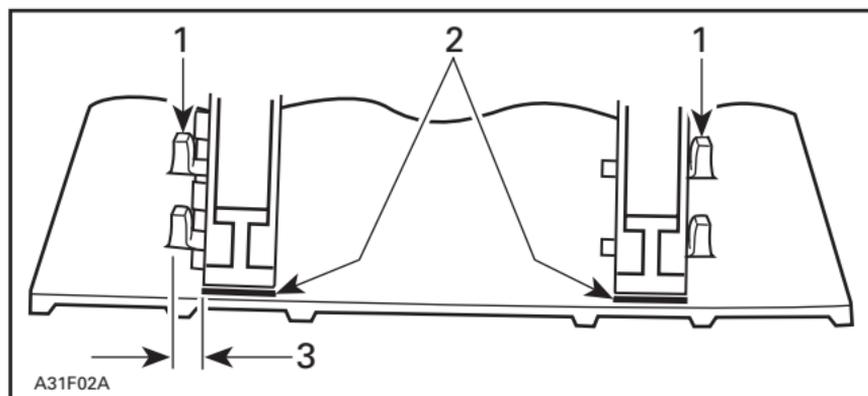
Démarrer le moteur et accélérer graduellement de façon à faire tourner lentement la chenille. Le tout doit s'effectuer en peu de temps (15 à 20 secondes). Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le rebord des guides de chenille et les glissières).



TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

Pour aligner la chenille, **arrêter le moteur**, desserrer les écrous autobloquants et serrer la vis de réglage du côté où la glissière est plus éloignée des guides de chenille.



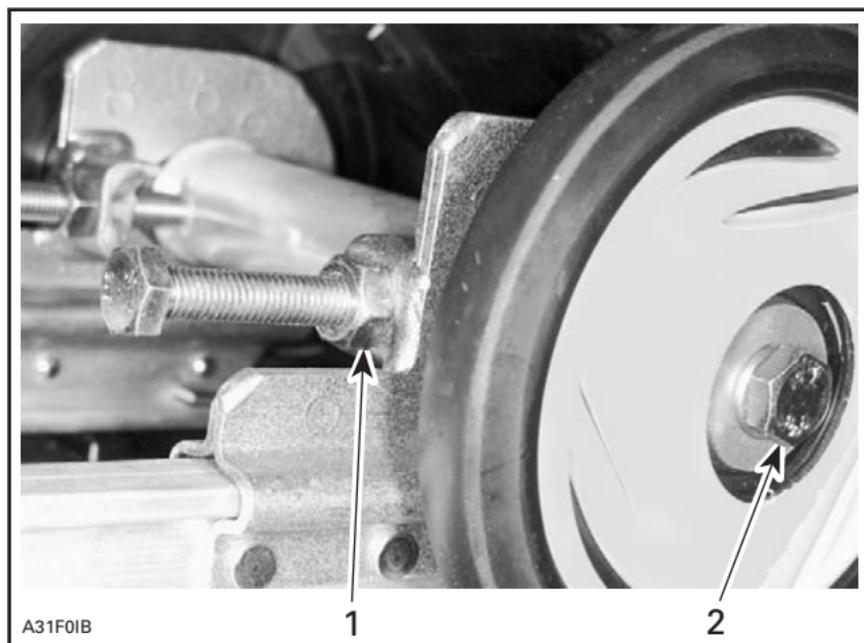
TYPIQUE

1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

Resserrer les écrous autobloquants et les vis de fixation des roues de support.

AVERTISSEMENT

Si les écrous autobloquants ou les vis de fixation ne sont pas bien serrés, les vis de réglage pourraient se desserrer, ce qui provoquerait un jeu extrême au niveau de la chenille et, dans certaines conditions, les roues de support pourraient monter sur les ergots de traction de la chenille, entraînant ainsi la chenille contre le tunnel et provoquant un blocage de la chenille.



1. *Resserrer les écrous autobloquants*
2. *Resserrer les vis de fixation*

Redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de vérifier l'alignement.

Remettre la motoneige au sol.

Direction et mécanisme de suspension avant

Vérifier visuellement si les pièces du mécanisme de direction et de la suspension avant sont bien serrées (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de coupleurs de skis, etc.). Communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO au besoin.

Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis et des lisses. S'ils sont usés, contacter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

AVERTISSEMENT

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront à la conduite de la motoneige.

Système d'échappement

Le tuyau d'échappement arrière du silencieux doit être centré par rapport à l'orifice de sortie de la coque. Il ne doit y avoir ni rouille ni fuite au niveau du système d'échappement.

Le système d'échappement est conçu de façon à réduire le bruit et à améliorer la performance maximale du moteur. Si on enlève un composant du système d'échappement du moteur, ce dernier subira de graves dommages.

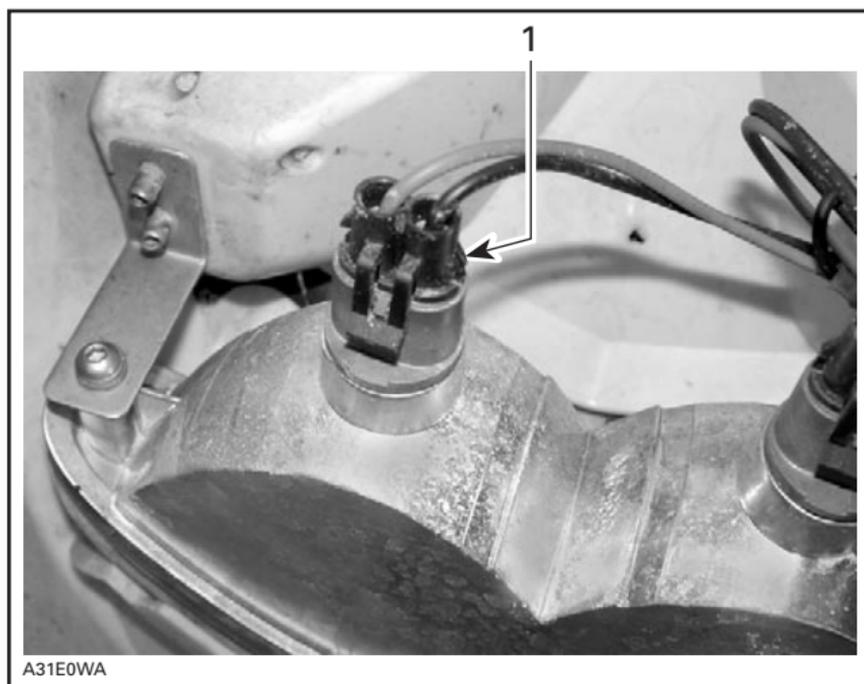
Remplacement des ampoules

Toujours vérifier le fonctionnement du feu après avoir remplacé l'ampoule.

Phare

Repérer l'ampoule grillée, puis la remplacer par une neuve (N/P 415 128 619).

Débrancher le connecteur, puis tourner l'ampoule dans le sens anti-horaire pour l'enlever.



1. Connecteur

Si le faisceau de fils du phare est endommagé, on peut le remplacer par un neuf (N/P 415 128 618).

Feu arrière

Le feu arrière est scellé. S'il est grillé, remplacer le feu arrière (complet) par un neuf.

Pour l'enlever, dévisser ses deux vis de retenue.

Retirer le feu arrière.

Débrancher le connecteur.

Installer un nouveau feu arrière.

REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Remisage

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois qu'il devient important de bien la remiser.

Pour préparer la motoneige, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

ATTENTION: Ne pas faire tourner le moteur pendant la période de remisage.

Préparation présaisonnière

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

ATTENTION: Faire nettoyer le carburateur avant de redémarrer le moteur.

DIAGNOSTIC DES PANNES

REMARQUE: Toute opération de diagnostic doit être effectuée par un adulte ou un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

CONSTATATION: <i>Le moteur tourne mais ne démarre pas.</i>	
CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. L'interrupteur d'allumage, l'interrupteur d'arrêt du moteur ou l'interrupteur du cordon coupe-circuit est à la position «OFF».	Placer tous les interrupteurs en position «ON».
2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur lorsqu'il est froid.	Vérifier le niveau du réservoir de carburant et lire la section concernant le démarrage afin de comprendre en quoi consiste l'étrangleur.
3. Moteur noyé (lorsque la bougie est enlevée, elle est humide).	Ne pas utiliser l'étrangleur. Enlever la bougie humide et amener l'interrupteur d'allumage à la position «OFF». Tirer sur le démarreur à rappel à quelques reprises. Installer une bougie propre et sèche dont les électrodes présentent un écartement approprié. Démarrer le moteur de la façon habituelle. Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
4. Le carburant ne parvient pas au moteur (lorsque la bougie est enlevée, elle est sèche).	Vérifier le niveau du réservoir de carburant, ouvrir la soupape de carburant et vérifier si les conduits de carburant, les conduits à impulsions et leurs raccords sont endommagés. Vérifier la propreté et les réglages du carburateur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
5. Bougie/ allumage défectueux (aucune étincelle).	Enlever la bougie pour la rebrancher ensuite au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «ON» et si le capuchon du cordon coupe-circuit est placé sur sa borne. Mettre la bougie à la masse au niveau du moteur, et ce, loin de l'orifice de bougie, puis démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelles, remplacer la bougie par une neuve dont les électrodes présentent un écartement approprié. Si l'ennui persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

CONSTATATION: Le moteur manque d'accélération ou de puissance.

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie encrassée ou défectueuse.	Se référer à la cause n° 5 de la section LE MOTEUR TOURNE MAIS NE DÉMARRE PAS.
2. Le moteur manque de carburant.	Se référer à la cause n° 4 de la section LE MOTEUR TOURNE MAIS NE DÉMARRE PAS.
3. Les réglages du carburateur.	Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
4. L'embrayage doit être révisé.	Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
5. Le moteur surchauffe.	Nettoyer les ailettes de refroidissement du moteur; si la surchauffe persiste, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

CONSTATATION: Retour de flamme au carburateur.

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie défectueuse (accumulation de calamine) ou écartement inapproprié des électrodes.	Se référer à la cause n° 5 de la section LE MOTEUR TOURNE MAIS NE DÉMARRE PAS.
2. Le moteur surchauffe.	Se référer à la cause n° 5 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.
3. Mauvais réglage de l'allumage ou bris du système d'allumage.	Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

CONSTATATION: Ratés d'allumage au niveau du moteur.

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Bougie usée, défectueuse, encrassée ou écartement inapproprié des électrodes.	Nettoyer la bougie, vérifier l'écartement des électrodes et le degré thermique. Remplacer si nécessaire.
2. Présence d'eau dans le carburant.	Vider le système de carburant et le remplir de nouveau carburant.

CONSTATATION: La motoneige ne peut atteindre sa vitesse maximale.

CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
1. Mauvais réglage de la chenille.	Consulter la section RÉPARATIONS ET ENTRETIEN ou un concessionnaire afin d'obtenir une tension et un alignement appropriés.
2. Moteur.	Se référer aux causes nos 1, 2 et 5 de la section LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.

FICHE TECHNIQUE

MODÈLE		MINI Z
MOTEUR		
– Régime de puissance maximale	tr/mn	4000
CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT		
– Pas	mm (po)	12.7 (.500)
– Nombre de maillons		78
BOUGIE		
– Type		NGK BPR6 ES
– Écartement	mm (po)	0.7 - 0.8 (.028 - .031)
CHENILLE		
– Tension	mm (po)	35 (1-3/8) ①
– Alignement		②
LIQUIDES		
CARBURANT		
– Type		③
– Contenance du réservoir	L (gal. É.-U.)	1.8 (.5)
HUILE (MOTEUR)		
– Type		④
– Contenance	L (oz É.-U.)	0.6 (20.3)

Vouée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, Bombardier se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des apports ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

- ① Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas de 7.3 kg (16 lb) sur celle-ci.
- ② Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières.
- ③ Essence ordinaire sans plomb dont l'indice d'octane est d'au moins 86 (R + M)/2.
- ④ Huile SAE 5W30 pour moteurs à 4 temps.

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN

Pour de plus amples renseignements, consulter la section LUBRIFICATION ET ENTRETIEN du *Manuel de réparation*.

- ① VÉRIFICATION APRÈS 10 HEURES D'UTILISATION (celle-ci doit être effectuée par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO)
- ② CHAQUE SEMAINE
- ③ CHAQUE MOIS
- ④ UNE FOIS PAR ANNÉE
- ⑤ REMISAGE (doit être effectué par un concessionnaire autorisé)
- ⑥ PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE (celle-ci doit être effectuée par un concessionnaire autorisé)

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN		①	②	③	④	⑤	⑥
	Câble de démarrage et démarreur à rappel						I, L
	Écrous de la culasse	I			I		
	Écrous du support de moteur	I			I		
	Système d'échappement	I		I			I
	Lubrification du moteur					L	
	Système de refroidissement	I			I		I
	Anneaux d'étanchéité						I
	Jeu des soupapes				I		
	Niveau d'huile	CHAQUE UTILISATION					
	Vidange d'huile	R	6 mois/ 100 heures				
	Filtre à carburant						R
	Conduit de carburant et raccords	I					I
	Carburateur	A			A		A, N
	Câble d'accélérateur	I			I		I
	Pignons menant et mené	I		I		I	I
	Embrayage et chaîne	L		L		L	L
	Resserrage de la vis de l'embrayage	I		I		I	I
	Frein	I	I	A			I, A

TABLEAU DE LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN		①	②	③	④	⑤	⑥
	Tension de la chaîne d'entraînement	I		I			
	Direction et mécanisme de la suspension avant	I		I		I	I
	Usure et état des skis et des lisses	I	I				
	Lubrification de la suspension	I		L	I	L	I
	Courroies d'arrêt de la suspension				I		I
	Chenille	I		I			I
	Tension et alignement de la chenille	I	AU BESOIN				
	Bougie*	I		I			R
	Réglage de l'allumage du moteur	I					I
	Visée du faisceau du phare				I		
	Faisceaux de fils, câbles et conduits	I		I			
	Fonctionnement du système d'éclairage (phare et feu arrière) de l'interrupteur d'arrêt du moteur et de l'interrupteur du cordon coupe-circuit	I	I				I
	Chiffon dans le système d'admission d'air et d'échappement					R	R
	Compartment-moteur	N		N			N
	Nettoyage et protection du véhicule	N		N		N	

A = AJUSTER

I = INSPECTER (nettoyer, inspecter, réparer, ajuster et lubrifier)

L = LUBRIFIER

R = REMPLACER

N = NETTOYER

* Avant d'installer la nouvelle bougie au moment de la préparation présaisonnaire, il est suggéré de brûler le surplus d'huile de remisage en démarrant le moteur alors que l'ancienne bougie est installée. N'effectuer cette opération que dans un endroit bien aéré.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Bombardier Inc.
Produits récréatifs
Service de la garantie
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Canada
Télécopieur (819) 566-3590

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

Si vous avez changé d'adresse ou si vous avez vendu ou donné votre véhicule à quelqu'un, veuillez à remplir et poster la carte comprise à la page suivante.

Un tel avis contribue à votre sécurité et à celle de tout futur propriétaire, même après la date d'expiration de la garantie originale, puisque la société Bombardier sera ainsi en mesure de communiquer avec vous s'il est nécessaire d'apporter une modification à votre motoneige.

AVIS À TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

Lorsqu'il y a transfert de propriété, veuillez à envoyer la carte CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ, puisque vous avez droit de profiter du reste de la période de garantie.

MOTONEIGES VOLÉES

Si votre motoneige est volée, vous devriez aviser le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO et le Service de garantie de Bombardier.

Veuillez fournir vos nom, adresse et numéro de téléphone, ainsi que le numéro de série de la motoneige et la date à laquelle elle a été volée.

La société Bombardier fournira mensuellement une liste des motoneiges volées à tous ses concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO, afin d'aider les propriétaires concernés à récupérer leur motoneige.

AFFRANCHIR
SUFFISAMMENT

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SERVICE DE GARANTIE
75, RUE J.A. BOMBARDIER
SHERBROOKE (QUÉBEC)
CANADA J1L 1W3



®^{MC} MARQUES DE COMMERCE DE BOMBARDIER INC. OU DE SES FILIALES.
©2003 BOMBARDIER INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS. IMPRIMÉ AU CANADA.